

Extrait du SNTRS-CGT

<http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr/spip.php?article205>

Tract du SNTRS CGT

HALTE AU TRAVAIL QUI CASSE !

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - ARCHIVES - 2009 -

Date de mise en ligne : vendredi 18 septembre 2009

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

HALTE AU TRAVAIL QUI CASSE ! TMS : EXIGEONS UNE VERITABLE PREVENTION !

Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) qu'est-ce que c'est ?

Mal au dos, aux épaules, aux poignets, jambes ... douleurs qui réveillent la nuit ...

Les TMS sont la 1ère cause de reconnaissance en maladie professionnelle en France : 38 000 cas reconnus et indemnisés en 2008 (sans compter les lombalgies : 2785 cas indemnisés).

Mais derrière ces cas reconnus se cachent des milliers d'autres qui ne sont même pas déclarés.

L'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au travail de Bilbao signalent qu'en 2007 un quart des salariés européens se plaignent de ces troubles.

Elle souligne également que **toutes les professions sont touchées** et pas seulement celles qui requièrent un effort physique visible.

Les TMS reconnus en Maladie Professionnelle progressent de 25% par an dans l'union européenne.

Le travail en cause ?

Si les employeurs tentent souvent d'imputer ces troubles à l'activité privée du salarié, les études conduites au niveau national, européen, et mondial par l'INRS [\[1\]](#), l'agence Européenne, l'OSHA [\[2\]](#) signalent des facteurs de risque liés au travail et notamment :

- ▶ les gestes répétitifs
- ▶ le travail en position maintenue

Un temps de récupération insuffisant augmente significativement l'effet de ces facteurs.

Les facteurs de risques psychosociaux, dits "RPS", (organisation du travail, accroissement des contraintes de productivité, contrôle sur le travail, relations de travail) sont également reconnus comme jouant un rôle dans la survenue des TMS par l'intermédiaire du stress (NIOSH [\[3\]](#), 1997, 1993).

Qu'en est-il à l'INSERM ? au CNRS ?

L'explosion quantitative du travail sous-contrat avec de fortes contraintes de temps entraîne :

HALTE AU TRAVAIL QUI CASSE !

L'augmentation de la charge de travail, la pression temporelle accrue, ressentie dans de nombreux laboratoires, le stress résultant de la surcharge de travail. Cette souffrance psychique des agents peut de surcroît induire des troubles physiologiques et notamment des TMS.

Les réorganisations successives de l'administration depuis 10 ans ont aussi accru le stress :

En brisant des collectifs de travail et en privant ainsi les agents de la transmission quotidienne de l'expérience et des solidarités construites dans la durée. En confrontant les agents à la mise en place de nouveaux outils sans formation suffisante et adaptée.

L'explosion du nombre de salariés précaires :

La non reconnaissance du travail effectué par les agents en situation de précarité, l'absence de perspectives professionnelles pour ceux-ci est source de découragement, de frustration, de concurrence accrue entre les agents, de tensions multiples. La précarité augmente les aléas de l'organisation du travail. Elle augmente pour les titulaires les tâches d'encadrement et de formation à répétition, sans bénéfice pour le laboratoire.

Intensification du travail, désorganisation, mise en concurrence, pression temporelle pèsent ainsi lourdement sur la santé psychique des agents (précaires et titulaires) avec pour certains l'apparition de TMS.

Le travail doit être source d'épanouissement et non d'épuisement !

A l'INSERM, au CNRS, comme dans tous les organismes publics, ces situations de souffrance **ne doivent plus faire l'objet d'un déni**. Une véritable **politique de prévention** des risques psychosociaux (RPS) et des troubles musculo-squelettiques (TMS) doit être mise en oeuvre.

Il faut changer le travail : il faut exiger des temps pour récupérer, partager, échanger, respirer, retrouver la dimension collective et la satisfaction personnelle dans le travail.



TMS-FERC

La FERC CGT [4] engage d'autre part une campagne pour obtenir :

- ▶ Une loi pour contraindre les employeurs à respecter leur obligation de maintien en bonne santé physique et mentale de tous les salariés
- ▶ Une directive européenne ambitieuse et cohérente pour la prévention des TMS.



tract TMS-SNTRS

[1] Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Voir la brochure "Prévention des TMS Document de référence" INRS / CNAMTS)

[2] Occupational Safety and Health Administration (USA)

[3] National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

[4] Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture CGT